Décision 03-D-12 du 03 mars 2003

concernant le secteur des escaliers préfabriqués en béton

Posted on: 26 mars 2003 | Secteur(s) :

INDUSTRIE

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie
Dispositif(s)	Injonction de publication Sanction pécuniaire Transmission au Procureur de la République
Entreprise(s) concernée(s)	Normandie béton, L'Industrielle du béton, Préfall, Le Béton mécanique, Morin système et architectonique, Préfa 26, Socarel, Produits Béton du Maine, Préfabrication O-P Lafarge (OPL), Lafarge béton préfa (LBP), Comptoir du bâtiment

Lire

le texte intégral de la décision

291.6 Ko